



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

Secrétariat Exécutif

PROJET 2 DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL (P2-P2RS)

(COMPOSANTE REGIONALE)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE FIRMES DE CONSULTANTS)

AMI N°...../SE/SEA/UAM-AFC/P2-P2RS/SPM du 11.5 DEC 2023.....

Evaluation de la situation de référence en matière de suivi évaluation, développement de logiciel des applications de suivi-évaluation, élaboration d'un manuel de suivi-évaluation régional et formation des experts en suivi-évaluation au profit de six pays bénéficiaires (Burkina Faso, Djibouti, Nigéria, Sénégal, Mauritanie, Éthiopie)

Secteur : **Agriculture-sécurité alimentaire**

N° d'Identification du Projet : **P-Z1-C00-072**

Référence de l'Accord de financement : **Don n°2100155042220 du 13 mars 2023**

1. Le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS) a reçu un don du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût de la Composante régionale du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) ; et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de Consultant (Firme) pour l'évaluation de la situation de référence en matière de suivi évaluation, développement logiciel des applications de suivi-évaluation, élaboration d'un manuel de suivi-évaluation régional.

2. La mission a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance et amélioration du dispositif actuel de suivi évaluation (S&E) de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV). De façon spécifique les services prévus comprennent :

- Identifier les contraintes actuelles du dispositif de Système d'Information Observatoire et Alerte Précoce (SIOBAP) ;
- Développer une plateforme de S&E permettant la synchronisation entre les données terrain et le niveau régional ;
- Familiariser les utilisateurs à la prise en main de la plateforme ;
- Assurer la maintenance de la plateforme ;

- Harmoniser et mettre en cohérence le système de suivi au niveau des Etats membres de la GMV en terme de collecte d'information, d'analyse et de traitement des données en vue de leur assemblage au niveau régional ;
- Elaborer un manuel de S&E régional de l'APGMV ;
- Former les Experts en suivi-évaluation de six pays (Burkina Faso, Djibouti, Nigéria, Sénégal, Mauritanie, Éthiopie) de l'APGMV sur les outils de suivi évaluation élaborés.

3. Le CILSS invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- Une présentation du consultant (date de création, situation géographique, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique (statuts, registre de commerce) ;
- Un accord de groupement pour les consultants en association ou en groupement ;
- Un Tableau de présentation des références des missions similaires réalisées par le Consultant et faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission ; (ii) une description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) le montant du contrat ; (vii) la liste des experts-clés ayant réalisé la mission ; et (viii) toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée ;
- Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations accompagnées des pages de garde et de signature des contrats exécutés.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque, édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les critères de sélection porteront essentiellement sur les expériences similaires réalisées par le Consultant. **Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure dans la liste restreinte.**

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) 2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, 03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, bâtiment annexe, porte n°505, de 8 à 16 heures.**

7. Les expressions d'intérêts rédigées en langue française doivent être déposées ou envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 17 6 JAN 2024 et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêts pour l'évaluation de la situation de référence en matière de suivi évaluation, le développement logiciel des applications de suivi-évaluation, l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation régional** »

À l'attention : Dr Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire Exécutif du Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)
2754, Boulevard Mouammar Kadhafi, immeuble CILSS sis à Ouaga 2000, Rez-de Chaussée, porte n°114.

03 BP 7049 Ouagadougou 03, Burkina Faso

Tél : 00226 25 49 96 00

A: frederic.conseiga@cilss.int;

Copie à : pse.apgmv@grandemurailleverte.org, geraldine.gnankambary@cilss.int, hinsa.adamou@cilss.int

Le Secrétaire exécutif



Dr Abdoulaye Mohamadou